

10 juil 2015 -16:32

## Conseil des ministres du 10 juillet 2015

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 10 juillet 2015, au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Lors de la conférence de presse, la ministre de la Mobilité Jacqueline Galant a tout d'abord présenté sa note de vision stratégique pour le rail en Belgique. Cette vision entend assurer la pérennité du transport ferroviaire en ambitionnant un haut niveau de performance. L'utilisateur, le personnel et le contribuable sont placés au centre des attentions.

La secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances et à la Politique scientifique Elke Sleurs a ensuite annoncé que le Conseil des ministres avait approuvé un projet d'arrêté royal important qui vise à nommer un nouveau Conseil stratégique pour le Secrétariat polaire afin de préparer au mieux la campagne scientifique 2015-2016. Elle a en outre épinglé le plan fédéral gender mainstreaming 2015-2019, approuvé ce matin par le Conseil des ministres.

Le ministre de la Défense Steven Vandeput a ensuite annoncé la prolongation de la contribution belge à la coalition internationale contre DAESH en Irak jusqu'en fin 2015 ainsi que le soutien belge au quartier général de l'opération EUNAFVOR MED à Rome, dans le cadre de la crise des migrants en Méditerranée.

Enfin le ministre des Affaires étrangères Didier Reynders a déclaré que le Conseil des ministres avait marqué son accord sur le détachement d'un expert belge spécialisé en sécurité et lutte contre le terrorisme au sein de la délégation de l'Union européenne, à Amman en Jordanie.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

07 juil 2015 -10:51

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2015](#)

## Dispositions diverses en matière d'asile et de migration

Sur proposition du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'asile et de migration.

L'avant-projet de loi vise à adapter la loi sur les étrangers concernant l'accès au territoire et le court séjour, le regroupement familial, les citoyens de l'Union et les membres de leurs familles ainsi que les membres de la famille d'un Belge, les modalités de notification des décisions, la fouille dans les centres fermés, la fraude, les compétences du bourgmestre et la procédure d'asile. L'avant-projet modifie également la loi sur l'accueil des demandeurs d'asile afin d'adapter le modèle d'accueil en raison du raccourcissement de la durée de la procédure d'asile.

Accès au territoire et court séjour :

L'avant-projet modifie certaines dispositions de la loi afin de tenir compte de l'évolution de la législation et de la jurisprudence européennes en matière d'accès au territoire et de court séjour, en ce compris en matière de visa.

Regroupement familial avec un ressortissant de pays tiers :

L'avant-projet met la loi en conformité avec l'arrêt n°121/2013 de la Cour constitutionnelle. De plus, afin de ne pas créer de discrimination à l'égard des membres de la famille d'un citoyen de l'Union dont la durée de séjour pour l'acquisition du séjour permanent a été portée à cinq ans, l'avant-projet porte à cinq ans, d'une part, la durée pendant laquelle le ministre ou son délégué peut mettre fin au séjour d'un membre de la famille d'un ressortissant de pays tiers disposant d'un séjour sur base de l'article 10, de la loi du 15 décembre 1980 et d'autre part, la durée de séjour à partir de laquelle ledit membre de la famille peut acquérir un séjour à durée illimitée.

Citoyens de l'Union européenne et membres de leurs familles :

L'avant-projet met la loi en conformité avec l'arrêt n°121/2013 de la Cour constitutionnelle en faisant une différence entre les Belges ayant fait usage de leur droit de circuler et de séjour sur le territoire de l'Union européenne et les Belges n'en ayant pas fait usage.

Notification des décisions :

L'avant-projet reprend en deux paragraphes la liste des autorités qui peuvent être amenées à notifier les décisions prises en application de la loi sur les étrangers et les procédés au moyen desquels ces autorités

peuvent procéder à la notification.

Fouille dans les centres fermés :

Actuellement, l'étranger se trouvant dans un centre fermé peut faire l'objet d'une fouille à trois moments différent : lors de son arrivée dans le centre, après une visite et préalablement à son transfèrement. Afin de garantir la sécurité des occupants, des visiteurs et des membres du personnel, l'avant-projet permet que des fouilles dans les centres fermés puissent avoir lieu à d'autres moments. Il s'agit de permettre uniquement des fouilles pour des motifs de sécurité ou de maintien d'ordre. Ce qui implique que cette fouille n'est jamais systématique et est effectuée pour protéger tant l'occupant que les autres occupants, que les tiers visiteurs et les membres du personnel.

Fraude :

L'avant-projet insère un nouveau titre dans la loi afin de clarifier les dispositions relatives à la fraude selon le principe *fraus omnia corrumpit* (la fraude corrompt tout). En cas de présomption de fraude, le ministre ou son délégué peut procéder à des contrôles spécifiques.

L'avant-projet prévoit en outre expressément que le retrait du séjour d'un ressortissant étranger sera précédé dans tous les cas d'un examen de proportionnalité.

Délégation des compétences du bourgmestre :

L'avant-projet vise à inscrire explicitement dans la loi que le bourgmestre peut déléguer les compétences qui lui sont reconnues par la loi du 15 décembre 1980 à des agents de l'administration communale et non uniquement à un échevin.

Asile :

Lorsque le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides a abrogé ou retiré le statut de protection internationale ou lorsque l'étranger a renoncé à son statut, le ministre ou son délégué décidera si l'étranger est encore autorisé ou admis au séjour. Dans certains cas, le ministre ou son délégué peut mettre fin au séjour à durée limitée ou illimitée obtenu sur la base d'une protection internationale et lui délivrer un ordre de quitter le territoire. La base juridique requise est à présent intégrée dans les dispositions générales plutôt que dans les dispositions complémentaires et dérogatoires relatives à certaines catégories d'étrangers.

Dans les cas suivants, le ministre ou son délégué peut mettre fin au séjour de l'étranger obtenu sur la base d'une protection internationale et lui délivrer un ordre de quitter le territoire :

- pendant un séjour à durée limitée, à la suite d'une décision prise par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides d'abroger ou de retirer le statut de protection subsidiaire,

- pendant le séjour à durée illimitée, à la suite d'une décision prise par le Commissariat général aux réfugiés et apatrides de retirer le statut de réfugié ou le statut de protection subsidiaire, plus particulièrement de retirer le statut de protection internationale si le statut a été reconnu sur la base de faits qu'il a déformés ou dissimulés, de fausses déclarations ou de documents faux ou falsifiés qui ont été décisifs pour la reconnaissance ou l'octroi du statut ou le retrait du statut de protection internationale lorsque le comportement personnel de l'étranger montre ultérieurement qu'il ne craint pas de persécutions ou d'atteintes graves. La limitation du délai dans lequel le ministre ou son délégué, pouvait le cas échéant délivrer un ordre de quitter le territoire est abrogée.

Modèle d'accueil des demandeurs d'asile :

L'avant-projet vise à adapter le modèle d'accueil en raison du raccourcissement de la durée de la procédure d'asile, ce qui signifie privilégier l'accueil collectif. Une procédure d'asile rapide permet en effet de ne plus concevoir un trajet d'accueil où un logement individuel sera accordé de manière automatique, en fonction de la disponibilité des places, après une phase en logement dans un centre collectif.

L'accueil individuel sera désormais réservé en priorité aux personnes qui en ont le plus besoin, soit celles identifiées comme faisant partie de groupes vulnérables ainsi qu'à celles qui ont une forte probabilité de recevoir le statut de réfugié ou de protection subsidiaire en raison de leur pays d'origine.

Le délai minimum de résidence avant de pouvoir demander son transfert vers une structure d'accueil individuelle dans une structure d'accueil communautaire est porté à six mois.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'asile et de migration et modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur  
rue de la Loi 18  
1000 Bruxelles  
Belgique

08 juil 2015 -11:49

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2015](#)

## Réforme du Conseil stratégique du Secrétariat polaire

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à la Politique scientifique Elke Sleurs, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à réformer le Conseil stratégique du Secrétariat polaire, en vue de la préparation de la campagne scientifique pour l'été antarctique 2015-2016.

Le projet vise à nommer un nouveau Conseil stratégique, composé de représentants du secteur public, afin de préparer d'urgence la campagne 2015-2016 et clôturer la campagne 2014-2015.

L'objectif, à terme, est de créer une association internationale sans but lucratif (AISBL) qui gèrera la base polaire Princesse Elisabeth en Antarctique, conformément à l'accord de gouvernement.

Le projet est transmis pour avis urgent au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 20 mai 2009 fixant les règles de la gestion du service de l'État à gestion séparée "Secrétariat polaire"*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Elke Sleurs, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au Ministre des Finances  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030  
1000 Bruxelles  
Belgique

09 juil 2015 -14:45

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2015

## Mode de désignation des membres belges au Comité économique et social

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders et du ministre de l'Emploi et de l'Economie Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé le mode de désignation des membres belges au Comité économique et social.

La liste des candidats belges à un mandat de membre du Comité économique et social est arrêtée conjointement par le Conseil central de l'économie et le Conseil national du travail, qui sont saisis à cet effet par les ministres de l'Economie et de l'Emploi. La liste est ensuite soumise au Conseil de l'Union européenne via la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union. Cette procédure s'est avérée efficace : les candidats belges ont toujours été désignés dans les délais prévus et ont reçu un avis favorable de la Commission européenne. Le Conseil des ministres décide dès lors de confirmer cette pratique.

Le Comité économique et social est un organe consultatif dont l'avis est requis avant l'adoption de certains actes législatifs de l'Union européenne. Il peut également formuler des avis d'initiative. Le Comité est composé de représentants des organisations d'employeurs, de salariés et d'autres acteurs représentatifs de la société civile. La Belgique dispose actuellement de 12 membres au sein du Comité. Les membres du Comité sont nommés pour cinq ans. Ils seront renouvelés en septembre 2015.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et  
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,  
chargé du Commerce extérieur

Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

09 juil 2015 -15:16

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2015

## Rénovation de l'ambassade de Belgique à New Delhi

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé l'attribution d'un marché public pour l'extension et la rénovation du compound de l'ambassade belge à New Delhi en Inde.

A New Delhi, l'Etat belge est propriétaire d'un compound qui comprend la chancellerie, la résidence de l'ambassadeur, les quartiers domestiques et trois habitations pour les collaborateurs. La plupart de ces bâtiments ont été construits dans les années 80 par le célèbre artiste et architecte indien Satish Gujral. Reconnue pour ses qualités esthétiques et architecturales, la résidence de l'ambassadeur est aujourd'hui classée dans le top 1000 des bâtiments les plus beaux au monde. Cependant, malgré cette renommée mondiale du compound belge, les bâtiments de celui-ci sont en très mauvais état et ne satisfont plus les besoins actuels.

C'est pourquoi, afin de conserver et protéger ce patrimoine architectural, un marché public a été lancé afin de restaurer et rénover les différents établissements du compound à New Delhi. Ce marché public contient également une extension du complexe avec quatre habitations supplémentaires pour les différents collaborateurs. Après une étude approfondie et en tenant compte des critères de sélection et d'attribution, l'offre de la firme SHA Entreprises a été désignée comme étant la plus favorable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>



10 juil 2015 -11:24

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2015](#)

## Mise en place des conseillers en sécurité et protection de la vie privée au sein de la police intégrée

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à mettre en place des conseillers en sécurité et protection de la vie privée au sein de la police intégrée, ainsi qu'une plate-forme de la sécurité et de la protection des données.

Le projet exécute l'article 44/3 de la loi du 18 mars 2014, qui énonce les principes généraux et modalités en matière de :

- gestion des informations et des données à caractère personnel, au regard des finalités de police administrative et de police judiciaire pour lesquelles elles sont obtenues et pour lesquelles elles sont traitées ultérieurement,
- de communication des données policières opérationnelles aux organes de contrôle et aux différents partenaires publics ou privés, au niveau national et international.

Conformément à cette loi, le projet prévoit :

- la désignation d'un conseiller en sécurité et en protection de la vie privée au sein de chaque zone de la police locale et de chaque direction, direction générale et du commissariat général de la police fédérale,
- la mise sur pied d'une plateforme de coordination des conseillers en sécurité et en protection de la vie privée.

Le rôle des conseillers en sécurité et protection de la vie privée est d'assurer l'application de la politique de sécurité des données et des informations, des systèmes, etc. Dans le cadre plus spécifique de la communication de données à d'autres instances publiques ou privées, elle constitue une fonction clé qui permettra de veiller entre autres à la sécurité des accès et de donner des conseils en matière de protection de la vie privée, etc.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et  
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie  
des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

09 juil 2015 -14:46

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2015](#)

## Modification de certaines dispositions relatives à l'évaluation et au stage dans la fonction publique fédérale

Sur proposition du ministre chargé de la Fonction publique Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant certaines dispositions relatives à l'évaluation et au stage dans la fonction publique fédérale.

Ce projet insère tout d'abord de nouvelles dispositions dans l'arrêté royal du 24 septembre 2013 suite à l'annulation de certains articles par le Conseil d'Etat. Ces nouvelles dispositions, qui entrent en vigueur au 1er septembre 2015, prévoient que :

- de nouvelles commissions de recours unilingues interdépartementales sont créées pour les dossiers de stages et d'évaluation
- en cas d'absence de plus de la moitié de la période d'évaluation, le membre du personnel reçoit d'office la mention « répond aux attentes », quel que soit le motif de l'absence mais pour autant qu'il acquiert de l'ancienneté pécuniaire durant cette absence
- dorénavant, seule la mention dont recours ou une mention plus favorable peut être attribuée à l'issue d'un recours auprès de la commission compétente ou du fonctionnaire dirigeant

Le projet vise ensuite à simplifier le statut en matière de stage en rendant le système de l'évaluation applicable au stagiaire. L'appréciation du stage pour justifier la nomination des stagiaires sera désormais fondée sur une évaluation semblable à celle des membres du personnel nommés ou engagés. Il n'y aurait dès lors plus qu'un seul système d'évaluation pour tous, avec le maintien de certaines particularités propres au stage quant à sa durée, ses critères et l'effet des mentions d'évaluation.

Enfin, le projet supprime la période d'adaptation dans tous les niveaux, ainsi que la possibilité d'être promu d'office dans les niveaux B et C à l'expiration des 18 mois suivant le PV de réussite, lorsqu'aucun emploi de promotion n'a été proposé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

09 juil 2015 -15:13

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2015](#)

## Programme de recherche scientifique et technologique de la Défense 2015

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé les nouvelles études du programme de recherche scientifique et technologique de la Défense, pour l'exercice 2015.

Le programme de recherche scientifique et technologique pour 2015 se développe le long d'un nombre limité d'axes de recherche dans les domaines de la défense et de la sécurité :

- 14 nouveaux projets ont été sélectionnés
- 48 études en cours sont confirmées
- 7 nouvelles études internes à l'Institut royal supérieur de défense - Centre d'études de sécurité et défense sont planifiées

Le programme de recherche comporte donc un total de 69 études. Il sera qui réalisé dans différents centres de recherche de la Défense, en synergie avec les institutions universitaires belges et étrangères.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

08 juil 2015 -12:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2015

## Paiement d'heures supplémentaires dans le secteur public

Sur proposition du ministre chargé de la Fonction publique Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui modifie la loi fixant certains aspects de l'aménagement du temps de travail dans le secteur public.

Conformément à l'accord de gouvernement, le projet permet de payer les heures supplémentaires en lieu et place du repos compensatoire actuellement prévu, lorsque surviennent des incidents imprévisibles nécessitant des mesures urgentes. Cette mesure entrera en vigueur le 1er janvier 2016.

Le projet est soumis à la négociation syndicale. Il sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 14/12/2000 fixant certains aspects de l'aménagement du temps de travail dans le secteur public*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

09 juil 2015 -15:10

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2015](#)

## Plan fédéral gender mainstreaming 2015-2019

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances Elke Sleurs, le Conseil des ministres a approuvé le plan fédéral gender mainstreaming 2015-2019.

Le plan a été élaboré conformément à la [note approuvée par le Conseil des ministres du 27 mars 2015](#). Il se compose de de deux parties :

- un engagement collectif des membres du gouvernement vis-à-vis de la mise en oeuvre du gender mainstreaming et de ses principaux instruments
- un engagement des membres du gouvernement à prioritairement intégrer la dimension de genre dans une ou plusieurs politiques relevant de leurs compétences

Ce plan a été élaboré par le groupe interdépartemental de coordination (GIC) institué en vertu de la loi gender mainstreaming du 12 janvier 2007, sur base d'un screening des exposés d'orientation politique et des notes de politique générale des membres du gouvernement, réalisé par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. La société civile a été consultée dans le cadre de l'établissement de ce plan.

La secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité des chances assurera le suivi du plan. Sa mise en oeuvre constituera une partie substantielle du rapportage que le gouvernement doit réaliser auprès du Parlement, conformément à loi gender mainsteraming de 2007.

L'égalité des femmes et des hommes est un principe fondamental des sociétés démocratiques modernes qui est garanti par la Constitution. Depuis la Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing il y a 20 ans, la Belgique s'est engagée à renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société en intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques publiques.

Service de presse de Elke Sleurs, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au Ministre des Finances

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030

1000 Bruxelles

Belgique



09 juil 2015 -14:47

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2015

## Marché public relatif à l'achat de véhicules à réaction rapide pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la lancement d'une procédure de marché public pour l'achat de 108 Rapid Reaction Vehicles (RRV), 38 kits modulaires de protection, 60 affûts tournants démontables pourvus d'un système de lance-pots fumigènes et un contrat ouvert pluriannuel pour l'assistance technique.

L'acquisition de ces RRV cadre dans le choix de la Défense pour des forces expéditionnaires terrestres légères motorisées déployées dans des Groupements Tactiques Interarmes (GTIA), afin d'exécuter des opérations qui sont caractérisées par la vitesse, l'autonomie et la flexibilité.

La structure ouverte du véhicule permet d'établir un contact avec la population locale, alors que la protection balistique et anti-mines, ainsi que l'armement de bord, permettent d'assurer la sécurité des occupants.

Pour des raisons d'efficacité en termes de formation et d'empreinte logistique, le choix a été fait d'un véhicule standard prêt à être équipé de kits de protection et de recevoir des configurations de radio différentes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

09 juil 2015 -14:53

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2015

## Marché public pour la maintenance de l'infrastructure des hypothèques du SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le la prolongation du marché public relatif au contrat de maintenance de l'infrastructure des conservations des hypothèques du SPF Finances.

Le marché porte sur la prolongation de cinq mois, avec une prolongation possible d'un mois, du contrat de maintenance de l'infrastructure des hypothèques avec la firme Getronics. Ce marché comprend :

- la maintenance des équipements installés sur le matériel (serveurs, scanners, imprimantes) de chaque Conservation des hypothèques
- la maintenance du logiciel
- le support (par ex. : la surveillance quotidienne des serveurs, les licences Oracle, les sauvegardes, la résolution des problèmes techniques, l'adaptation du logiciel...)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanoverveldt.belgium.be>

07 juil 2015 -17:15

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2015

## Modification de la loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Télécommunications et de la Poste Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture l'avant-projet de loi modifiant et complétant la loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques.

L'avant-projet de loi a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat et de la commission Entreprises publiques. Il vise à moderniser la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, notamment en vue de :

- assouplir certaines contraintes organisationnelles pesant sur les entreprises publiques autonomes qui sont principalement actives dans des secteurs ouverts à la concurrence, afin de placer ces entreprises sur un pied d'égalité («level playing field») avec leurs concurrents
- aligner le mode de nomination et de fonctionnement des organes de gestion des entreprises publiques autonomes cotées en bourse sur les règles ordinaires de gouvernance d'entreprise applicables aux sociétés cotées
- définir le cadre dans lequel la participation des autorités publiques dans les entreprises publiques autonomes cotées en bourse pourrait, le cas échéant, être ramenée à un niveau inférieur à 50% plus une action

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la  
Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la  
Poste  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.decroo.belgium.be>

09 juil 2015 -15:18

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2015

## Crise des migrants en Méditerranée : soutien belge au quartier général de l'opération EUNAFVOR MED

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le soutien belge au quartier général de l'opération EUNAFVOR MED à Rome, dans le cadre de la crise des migrants en mer Méditerranée.

Deux officiers participeront du 21 mai au 31 juillet 2015 à l'opération EUNAFVOR MED dans le quartier général de l'Union européenne, à Rome en Italie. Trois officiers y participeront du 1er août au 31 décembre 2015. Ces militaires participeront à la planification de l'opération et, une fois l'opération lancée, assureront le suivi de l'opération dans leurs domaines de compétence.

L'opération militaire de l'Union européenne EUNAVFOR MED a pour objectif de disloquer le mode opératoire des contrebandiers et des passeurs de migrants en Méditerranée. Dans la première phase, l'opération visera à identifier les réseaux et les filières de passeurs. Les deuxième et troisième phases de l'opération mettront l'accent sur la recherche et la confiscation des moyens des contrebandiers.

Le personnel sera engagé sous le statut *engagement opérationnel, engagement en dehors de la zone d'opération* (AR-03 - coefficient 2).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

07 juil 2015 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2015

## Couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2015

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant sur la couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2015.

Pour assurer la couverture budgétaire de ces missions, un crédit provisionnel de 7.485.000 euros en engagement et de 6.299.000 euros en liquidation a été inscrit au budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2015.

A ce jour, un premier montant de 2.361.000 euros doit être prélevé de ce crédit provisionnel pour l'engagement et la liquidation de dépense des services publics fédéraux concernés par ces missions, pour couvrir leur participation pour toute l'année 2015. Pour la police fédérale, ce premier prélèvement ne permettra de couvrir une participation que durant une première période de neuf mois. La couverture ultérieure fera l'objet d'un deuxième arrêté royal.

*Projet d'arrêté royal portant répartition partielle du crédit provisionnel inscrit au programme 14-53-5 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2015 et destiné à la compensation salariale et au remboursement aux départements d'origine des indemnités et des coûts afférents au déploiement et au fonctionnement de membres de la Police fédérale, de représentants de la Magistrature et de membres du personnel de la Justice, des Affaires Etrangères, des Finances, de l'Intérieur, de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace, de la Défense et d'autres instances publiques chargés de missions à l'étranger*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

09 juil 2015 -16:43

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juillet 2015](#)

## Prolongation d'un an de la prise en location de la prison de Tilburg

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé la prolongation d'un an de la convention de mise à disposition de l'établissement pénitentiaire de Tilburg aux Pays-Bas, pour l'exécution des peines privatives de liberté infligées en vertu de condamnations belges.

En raison de la surpopulation carcérale en Belgique, les Pays-Bas et la Belgique ont conclu en octobre 2009 une convention selon laquelle les Pays-Bas mettaient à disposition de la Belgique la prison de Tilburg. Les effets de cette convention ont déjà été plusieurs fois prolongés et arrivent à échéance le 31 décembre 2015. La situation actuelle et le manque structurel de places disponibles a incité le Conseil des ministres à prolonger d'un an cette prise en location pour 500 détenus, jusqu'au 31 décembre 2016.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique

09 juil 2015 -15:18

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2015

## Détachement d'un expert spécialisé en sécurité et contre-terrorisme en Jordanie

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le détachement d'un expert belge spécialisé en sécurité et contre-terrorisme au sein de la délégation de l'Union européenne à Amman en Jordanie.

L'Union européenne avait demandé en février dernier le soutien des Etats membres pour donner une suite concrète et immédiate à la décision commune de renforcer les délégations de l'UE dans les pays de la zone MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), en matière d'expertise en sécurité et contre-terrorisme.

La Belgique s'engage à soutenir cette initiative européenne via le détachement à Amman

d'un expert belge, à partir de l'été 2015, pour une période de deux ans éventuellement renouvelable.

L'engagement de la Belgique dans ce cadre européen s'inscrit également dans la stratégie de lutte contre le terrorisme, et plus particulièrement le phénomène des *Foreign Fighters*, en complément d'autres actions déjà mises en oeuvre sur le plan national. Cet engagement permettra également de développer un réseau de contacts et de canaux d'information, parallèlement et en coopération avec ce qui est fait à partir de l'ambassade bilatérale sur place.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

08 juil 2015 -13:31

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2015

## Prolongation de la contribution à la coalition internationale contre DAESH en Irak

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation de l'engagement du détachement belge comme contribution à la coalition internationale contre DAESH en Irak, jusque fin 2015.

Dans le cadre de la contribution belge à l'EEAW (EPAF -European Participating Air Forces- Expeditionary Air Wing), le Conseil des ministres a décidé de prolonger l'engagement d'une partie du détachement belge actuel de Force Protection (25 militaires) sur une base aérienne en Jordanie et de l'élément de soutien belge (2 militaires) dans le Combined Air Operations Center à Al Udeid (Qatar), en appui du détachement F-16 néerlandais.

L'objectif du partenariat EEAW entre la Belgique et les Pays-Bas est d'assurer à tour de rôle la présence d'avions de combat au profit de la coalition. L'objectif est aussi d'assurer une présence nationale avec un détachement Force Protection au profit de la nation fournissant le détachement F-16.

Les militaires concernés seront détachés du 1er juillet au 31 décembre 2015 et se verront octroyer le statut *engagement opérationnel, participation en dehors la zone d'engagement* (AR-03 - coefficient 2).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>



10 juil 2015 -16:39

Appartient à Conseil des ministres du 10 juillet 2015

## Modifications diverses en matière de douanes et accises

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui apporte des modifications diverses en matière de douanes et accises.

Cet avant-projet modifie les différentes lois en matière d'accises relatives aux produits soumis à accise ainsi que certains articles de la loi générale sur les douanes et accises. Ces modifications ont principalement pour objectif de remédier aux lacunes existantes dans ces différentes lois et de clarifier les textes existants. Il s'agit notamment de :

- la constitution d'une garantie sur les produits énergétiques pour lesquels aucun taux d'accise n'est fixé
- l'introduction d'une disposition dans le cadre de laquelle il est procédé à la perception uniquement si le montant à percevoir s'élève à plus de 10 euros
- la réintroduction de l'exonération d'accise sur l'huile de colza utilisée comme carburant
- une exclusion de l'exonération pour chaque personne physique ou morale ayant tiré avantage d'une aide antérieure indue et déclarée incompatible par une décision de la Commission européenne
- la formalisation du principe des limites quantitatives et qualitatives des franchises de droits de douane à l'importation et des droits d'accise

*Avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de produits soumis à accise ainsi que des modifications à la loi générale du 18 juillet 1977 sur les douanes et accises*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanoverveldt.belgium.be>